

# Commune de BELLECOMBE

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mars 2015

Convocation du 16 mars 2015 - Secrétaire de séance : Stéphane GROS

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents :

Mme Estelle PERRIER, Mrs. François CASAGRANDE, Bernard FELLMANN, Gilles GROS, Stéphane GROS,  
M. Dominique GROS est présent à partir de 21h30.

Excusés :

M. Frédéric PITEL qui donne pouvoir à M. Bernard FELLMANN

Le Conseil municipal reçoit Madame Céline MERMET qui assurera le secrétariat de mairie en remplacement de Madame Marie France GAVAGGIO qui fait valoir ses droits à la retraite le 31 avril 2015. Les horaires d'ouverture du secrétariat seront précisés au cours du mois d'avril.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 février 2015 est approuvé par 6 voix POUR.

## ORDRE DU JOUR

### VOIRIE DEPARTEMENTALE :

Suite au courrier du président du Conseil général du 9 décembre 2014 concernant l'ouverture d'une réflexion sur le patrimoine routier départemental, le Conseil municipal avait retenu le principe d'un échange d'informations et d'une démarche collective avec les communes du massif concernées ou non par une suppression ou un transfert de voirie départementale ainsi que la préparation d'une argumentation précise pour faire valoir la position de la commune sur ce projet. Le courrier en direction du président du Conseil général du Jura, signé par la plupart des maires du canton des Bouchoux, a été envoyé le 6 mars. Le maire donne lecture de la réponse du président du Conseil général en date du 12 mars, courrier qui précise qu'il a pris connaissance de la réponse négative de la commune et que cet avis met fin au projet qui concerne notre commune. Le Conseil municipal prend note de cette décision et confirme à l'unanimité son opposition à tout transfert de voirie départementale vers la gestion communale.

### COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2014:

Le maire quitte la salle et M. François Casagrande assure la présidence de la séance pour la présentation et le vote du compte administratif 2014. Le président donne lecture du compte administratif tenu par la commune.

Résultat de fonctionnement 2014 :

- Résultat de l'exercice : 62.035,23 €
- Résultat antérieur reporté : 113.497,65 €
- Excédent de fonctionnement cumulé : 175.532,88 €

Résultat d'investissement :

- Résultat (excédent) de l'exercice : 3.782,30 €
  - Résultat (déficit) antérieur reporté : 8017,76 €
  - Résultat (déficit) à affecter : 4.235,46 €
- Affectation au compte 1068 (affectation complémentaire en réserve) : 4.235,46 €
- Résultat reporté en fonctionnement : 171.297,42 €

Le compte administratif 2014 est approuvé par 5 voix POUR.

### COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2014 :

M. le Maire rappelle que le compte de gestion est le reflet de la comptabilité tenue par le trésorier. Il doit être en concordance avec le compte administratif tenu par la commune.

Résultat de fonctionnement 2014 :

- Excédent : 62.035,23 €

Résultat d'investissement 2014 :

- Excédent : 3.782,30 €

Résultat de l'exercice 2014 : 171.297,40 €

Le compte de gestion 2014 est approuvé par 6 voix POUR.

Par 6 voix POUR, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de 2014

Arrivée de M. Dominique GROS

## VOTE DES TROIS TAXES 2015 :

Après étude des documents fournis par l'administration fiscale, malgré la baisse constatée de la dotation globale de fonctionnement, tenant également compte du fait que le taux des taxes a été augmenté en 2013, le Conseil municipal décide, par 7 voix POUR, de maintenir le taux des taxes au niveau de 2014 soit :

- Pour la taxe d'habitation 13,56%
- Pour la taxe sur le foncier bâti 16,56%
- Pour la taxe sur le foncier non bâti 33,90%.

## COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2014 ET COMPTE DE GESTION CCAS 2014 :

Faute de quorum, ces deux questions sont reportées au prochain conseil municipal.

## DEBAT BUDGETAIRE 2015 :

Le maire présente les points importants qui seront précisés par la commission des finances communales avant le vote du budget.

La mise en place des activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et des activités extrascolaires du mercredi et des petites vacances entraîne une hausse de 2000€ de la cotisation communale au SIVOS.

Les chantiers sur la VC5 et dans le bâtiment communal des Coupes (réfection de l'appartement de l'étage et mise en accessibilité) sont actuellement chiffrés à 170.000€. Des travaux de consolidation et de revêtement seront nécessairement menés sur le chemin de la Dalue et sur le chemin de la Girade. Il sera proposé, dans un contexte bancaire très favorable, un recours à un emprunt de 100.000€ sur 10 ans qui viendra abonder le compte d'investissement de la commune. Le débat sur l'opportunité de financer le tubage partiel du fossé qui longe la partie basse du chemin de la Dalue repose la question du statut privé du terrain adjacent au chemin. Le propriétaire sera contacté pour avancer sur cette question. La commission des finances se réunira le vendredi 27 mars à 10 heures.

## MISE EN PLACE DE L'I.A.T SUR LE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF :

Le maire indique la nécessité de considérer le régime indemnitaire qui s'appliquera au poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe qui vient d'être créé et que Madame Céline Mermet occupera. Il est proposé de mettre en place l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) de la même façon que le conseil l'avait décidé pour le poste d'agent d'entretien. Par 7 voix POUR, le Conseil municipal décide d'étendre l'IAT au poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe. Un arrêté du maire précisera le coefficient de cette indemnité et le calendrier de son versement.

## TAFTA ET COMPTE RENDU SICTOM

Compte tenu de l'absence de M. Frédéric Pitel qui devait intervenir et rapporter sur ces questions, ces points de l'ordre du jour sont reportés au prochain conseil municipal.

## INFORMATIONS DIVERSES

- Constitution des bureaux de vote du 29 mars 2015

Le maire remercie les élus et les administrés qui ont assuré le bon déroulement du scrutin du 22 mars. Le tableau de prise en charge du bureau des élections départementales du 29 mars est confirmé.

- Changement de chauffe-eau  
Le chauffe-eau de l'appartement T3 de l'étage à Boulème était à remplacer. L'entreprise Picard a procédé à son remplacement.
- Date de la rencontre amicale 2015

La date du samedi 22 août est retenue pour la rencontre amicale 2015.

La séance est levée à 23h15.

Le Maire,  
Bernard FELLMANN